

Développement de filière L'OEWB et RND deviennent Filière Bois Wallonie

Le 29 mars 2023, le ministre wallon de l'Économie Willy Borsus et la ministre wallonne de la Forêt Céline Tellier annonçaient la création de Filière Bois Wallonie. Issu de la fusion entre l'Office économique wallon du bois (OEWB) et Ressources Naturelles Développement asbl (RND), cette nouvelle structure unique et de référence permet d'optimiser les forces et de contribuer pleinement au développement d'un secteur stratégique pour la Wallonie.

Au travers de la création de ce nouvel outil, le Gouvernement wallon montre toute l'importance qu'il attache au développement socio-économique de la filière bois en Wallonie. La forêt occupe 33 % du territoire wallon, 8 000 entreprises prennent en charge la gestion de la forêt, la transformation et la valorisation de ses ressources. Quelque 18 000 emplois directs sont générés par cette activité. Pourtant, la filière wallonne du bois dispose encore d'un grand potentiel de développement, dont elle doit tirer parti pour créer de la richesse et générer des emplois locaux. La vision portée par Filière Bois Wallonie est d'augmenter la valeur ajoutée du bois produit durablement à travers sa transformation et sa valorisation en Wallonie et de créer de la cohésion entre les acteurs de la filière bois. Filière Bois Wallonie verra ses missions adaptées pour tenir compte des évolutions que la filière a connues et connaît encore, notamment en matière d'innovation. L'organisme se verra doter de moyens, en ce compris en matière de gouvernance, en adéquation avec les ambitions qu'il se verra assigner, en phase avec une véritable stratégie sur le long terme pour le développement de la filière dans son ensemble. Basée à Marche-en-Famenne, Filière Bois Wallonie travaille autour de 6 axes stratégiques :

1. Assurer une veille économique, technique et technologique de la filière bois dans le but de fournir des outils d'aide à la décision à destination des entreprises de cette filière et du Gouvernement wallon ;
2. Assurer la pérennité de la ressource forestière et la durabilité de la récolte en prenant en compte les enjeux de la multifonctionnalité et dans une optique d'adaptation de la mobilisation et de sécurisation des approvisionnements des entreprises en matière première ;
3. Augmenter la valeur ajoutée du bois en développant la maîtrise technique (en matière de créativité et d'innovation) et assurer la compétitivité des entreprises (encourager l'entrepreneuriat, accéder à de nouveaux marchés internes et externes, soutenir la formation et l'enseignement à différents niveaux) ;
4. Créer de la cohésion dans la filière bois et renforcer l'intérêt du bois et de la filière bois par la mise en place d'une communication adaptée ;
5. Inscire le développement de la filière bois wallonne dans un contexte international et développer les coopérations transfrontalières ;
6. Répondre aux missions confiées par le Gouvernement wallon.

Tout a été mis en œuvre pour que les membres du personnel des deux organismes fusionnés soient repris dans la nouvelle structure. Tous les postes sont ainsi maintenus et forment aujourd'hui une équipe de 18 personnes.

